RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bretagne

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA
composition nominative de la commission permanente
de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne
CRSA-CP 2025.09

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu le Décret du 30 juilllet 2025 portant nomination de Mme Véronique SOLERE, en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne à Madame Anna Seznec ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les opérations de répartition lors de la séance d'installation de la CRSA, le 16 novembre 2021 ;

Considérant les modifications de l'arrêté de composition de la plénière CRSA-AP 2025.09 et de ses impacts sur la commission permanente ;

ARRETE

Article 1er : La commission permanente de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie de Bretagne comprend 20 membres. Sa composition nominative est modifiée comme suit :
Collège 1a : O. ALLAIN remplace L. FORTIN (à la demande du Conseil régional)

Article 2 : La durée des mandats des membres de la commission permanente est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions règlementaires.

Article 3 : Le secrétariat de la commission permanente est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois

Article 5 : La Directrice de la Stratégie Régionale en Santé de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le 08/09/2025

Pour la Directrice générale
La Directrice de la stratégie régionale en santé

Anna SEZNEC

ANNEXE - COMPOSITION NOMINATIVE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

Monsieur OLLIVIER Roland

Présidents des commissions spécialisées

Monsieur BRUNEAU Lionel - Vice-Président de la CRSA
Président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Madame Anne LE GAGNE - Vice-Présidente de la CRSA
Présidente de la commission spécialisée de l'organisation des soins

En cours d'élection - Vice-Président de la CRSA
Président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé

Madame FRAIN Sophie - Vice-Président de la CRSA
Présidente de la commission spécialisée prévention

1°/ Collège des représentants des collectivités territoriales

Titulaire	MADAME	ALEXANDRE	DELPHINE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1er suppléant	**MONSIEUR**	**ALLAIN**	**OLIVIER**	**CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**
2nd suppléant	MONSIEUR	ROBIC	GUILLAUME	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Titulaire	MONSIEUR	MESSAGER	RAYMOND	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
1er suppléant	MADAME	POITEVIN	JOCELYNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE
2nd suppléant	MONSIEUR	GOALEC	BERNARD	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

2°/ Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	LIGUE CONTRE LE CANCER 22
1er suppléant	MONSIEUR	GAETAN	THIERRY	ADMR de Bretagne
2nd suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA BRETAGNE

Titulaire	MADAME	LAIGLE	FRANCINE	France Rein
1er suppléant	MONSIEUR	LE FALHER	CHRISTIAN	CAPH29
2nd suppléant	MADAME	SURGET	MARYANNICK	France Rein

3°/ Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	GILBERT	DIDIER	CTS Haute bretagne
1er suppléant		En cours de désignation		
2nd suppléant		En cours de désignation		

4°/ Collège des partenaires sociaux

Titulaire	MONSIEUR	LE ROUX	OLIVIER	CGT
1er suppléant	MADAME	GAGNARD	ANGELINA	CGT
2nd suppléant	MONSIEUR	TIMOUY	DIDIER	CGT

Titulaire	MONSIEUR	LAMANT	STEPHANE	MEDEF BRETAGNE
1er suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2nd suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

5°/ Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	MONSIEUR	TREGUER	STEVEN	FONDATION MASSE TREVIDY / URIOPSS
1er suppléant	MONSIEUR	MARCHAND	VINCENT	SAUVETAGE DE L'ENFANT A L'ADULTE 35 / URIOPSS
2nd suppléant	MONSIEUR	MARTEIL	ERWAN	AMISEP / URIOPSS

6°/ Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaire	MADAME	GIROUX-METGES	MARIE-AGNES	DEFI SANTE NUTRITION
1er suppléant	MONSIEUR	DUROUCHOUX	LUC	ASSOCIATION ADDICTIONS France région Bretagne
2nd suppléant	MADAME	GUILLOUX-LAFONT	KARINNE	URUAJ BRETAGNE

7°/ Collège des offreurs des services de santé

Titulaire	MONSIEUR	COUTURIER	THOMAS	CPTS PAYS DE QUIMPER
1er suppléant	MONSIEUR	MARECHAL	TRISTAN	CPTS PAYS D'AURAY
2nd suppléant	MONSIEUR	MEUROU	MICKAEL	CPTS PAYS DE ROHAN
Titulaire	MONSIEUR	LABARTHE	THIERRY	URPS MEDECINS LIBERAUX
1er suppléant	MONSIEUR	LE HETET	HUBERT	URPS MEDECINS LIBERAUX
2nd suppléant	MADAME	GAUDIN PIEL	PASCALE	URPS MEDECINS LIBERAUX
Titulaire	MADAME	PELLIER	SOPHIE	FEHAP BRETAGNE
1er suppléant	MADAME	LECOUSTRE	SYLVIE	FEHAP BRETAGNE
2nd suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	FEHAP BRETAGNE
Titulaire	MADAME	BENARD	ARIANE	FHF BRETAGNE
1er suppléant	MONSIEUR	DUBOIS	YANN	FHF BRETAGNE
2nd suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	DE SAINT PERN	ARTUS	FHP BRETAGNE
1er suppléant	MADAME	BENSOUSSAN	SOPHIE	FHP BRETAGNE
2nd suppléant	MONSIEUR	VINOT PREFONTAINE	CHARLES	FHP BRETAGNE

8°/ Collège de personnalités qualifiées

Titulaire	MADAME	OLLITRAULT	SYLVIE